

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL, (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 56

N° de l'ordre du jour :

2012.01.19 : Désignation du maître d'œuvre concernant l'accord cadre pour l'aménagement de circulations douces en zones non urbaines dans le périmètre de Versailles Grand Parc.

□M. Michel COLIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006) et notamment les articles 24, 70 et 76 ;

Vu la délibération N°2011-06-25 du 28 juin 2011 portant désignation des membres du jury ;

Par délibération du 28 juin 2011 le conseil communautaire a adopté le programme de l'opération pour l'aménagement de circulations douces en zones non urbaines dans le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et décidé le lancement d'un accord cadre sous la forme d'un appel d'offres de maîtrise d'œuvre.

Cette opération consiste, pour la réalisation des tronçons non urbains sous maîtrise d'ouvrage communautaire, à choisir une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un paysagiste et d'un bureau d'études techniques, chargée de réaliser le projet depuis les études préalables jusqu'à la réception des travaux réalisés.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 juillet 2011 et vingt-sept candidatures ont été reçues dans les délais, à savoir :

société CEDN	Sarl Florence Mercier Sarl ESE
ILEX EGIS France	Arpentere paysagistes SERVICAD
Agence TOPO SODEREF	Mutabilis paysage et urbanisme IGREC ingénierie
SAFEGE Planchais	OSMOSE ingénierie Techni'cité
Folio paysage Progexial	Agence TER Arcadis
Ingénieurs et paysages Berim	Agence Laverne OMNIUM général d'ingénierie
Infographie et paysage Aménagement pierres et eau	Atelier de l'île Infra services
B3E Atelier Naurhtica	Traitvert paysage et urbanisme BATT
Buisson Philippe Jullien Camille NR conseils Codra	Agence l'Anton BERIM Veloplan Franck Franjou
Endroits en vert SETU	Gautier et Conquet Transitec Segic
Territoires sites et cités BEA ingénierie AGBF	Agence Vincent Pruvost BET OTCI

Tutti-mobi	
Espace Libre Cabinet Merlin	La fabrique du paysage Ingénierie Tugec
Philippe Hilaire Ingédia	IRIS conseil aménagement
	Follea-gautier Setu

Le 17 octobre 2011, le jury, composé d'élus et de personnalités de qualification équivalente s'est réuni pour examiner et classer les candidatures reçues et sélectionner les cinq candidatures admises à présenter une offre au vu des critères de sélection des candidatures fixés dans la publicité, à savoir :

- l'expérience de l'équipe pour la réalisation d'aménagements comparables
- les moyens matériels et humains

Les cinq groupements agréés sont les suivants :

N°	Equipe
6	Sarl Florence Mercier Sarl ESE
9	Arpentere paysagistes SERVICAD
21	OSMOSE ingénierie Techni'cité
22	Agence TER Arcadis
26	Atelier de l'île Infra services

Un dossier de consultation des entreprises a ensuite été envoyé aux cinq groupements retenus, le 21 octobre 2011.

Les cinq offres ont été retournées dans les délais le 9 décembre 2011.

Les offres par critère ont été classées de 1 à 5 (5 étant le nombre d'offres recevables) et pondérées avec les critères listés ci-dessous.

Critères	Pondération
Qualité de la réponse aux questions posées dans le mémoire, notamment du point de vue de l'insertion paysagère (au vu des éléments graphiques) et de la cohérence d'ensemble de la proposition.	50 %
Qualité de l'équipe dédiée à l'accord cadre	30 %
Cohérence du prix	20 %

Au vu des critères, le jury réuni le 12 janvier 2012 a proposé le classement suivant :

- 1^{er} : Florence MERCIER et ESE
2^{ème} : Atelier de l'île et Infra services
3^{ème} : Agence TER et Arcadis
4^{ème} ex-æquo : Osmose et Technicités
4^{ème} ex-æquo : Arpentère paysagiste et Servicad

PREP 70
130212

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *décide de conclure l'accord cadre pour l'aménagement de circulations douces en zones non urbaines dans le périmètre de Versailles Grand Parc avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de Florence MERCIER, paysagiste et ESE, bureau d'études. Cet accord cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents, chiffrés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant pour signer l'accord cadre ainsi que les marchés à venir et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par déléation,



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

01 39 53 96 14
01 30 83 03 10